



A Perpignan, le 12 décembre 2020

Jean SOL
Sénateur des Pyrénées-Orientales
Conseiller Départemental PERPIGNAN II
Président du groupe URDC-66

Mme Hermeline MALHERBE
Présidente du Conseil Départemental
Hôtel du Département
24, quai Sadi Carnot – BP. 906
66906 PERPIGNAN Cedex

Madame la Présidente,

A l'heure où le Juge des Référés du Conseil d'Etat vient de rejeter le recours en référé-liberté déposé le 03 décembre dernier par la région AUVERGNE-RHÔNE ALPES (*auquel notre collectivité s'était associée aux côtés de la Région OCCITANIE*), validant ainsi SANS APPEL la décision gouvernementale de « fermeture des remontées mécaniques » de nos stations de ski, jusqu'au 07 janvier prochain... a minima ; nous formulons dès à présent le souhait qu'au niveau local notre Institution départementale s'empare de ce dossier pour amortir au maximum les préjudices économiques et financiers que s'approprient à subir nos stations des neiges catalanes.

Ces dernières, déjà lourdement impactées en début d'année 2020 par la fermeture de la RN.116 en février dernier & le 1^{er} confinement sanitaire dû à la COVID-19 qui les a contraintes à fermer prématurément, ne pourront à l'évidence supporter – sans difficultés économiques et sans casse sociale – la nouvelle période de restrictions d'activité, confirmée pour ces vacances de Noël !

Bien que le Gouvernement ait annoncé des mesures de soutien pour aider les entreprises de montagne qui sont impactées par la fermeture des remontées mécaniques pendant la période des fêtes de fin d'année, avec en point d'orgue mais sous réserve de validation par l'Union Européenne une AIDE DIRECTE de l'Etat, déplafonnée, à destination spécifiquement des exploitants des remontées mécaniques ; le pire est à craindre faute de trésorerie suffisante, pour l'ensemble des opérateurs publics et privés de nos stations de ski catalanes.

Compte tenu des moyens dont dispose le Conseil départemental, nous vous demandons de mobiliser au titre de la SOLIDARITÉ votre plan d'investissement à 500 millions pour :

1./ La création d'un **FONDS DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ** abondé à hauteur des millions d'€ nécessaires pour éviter les « défauts de paiements » de nos stations de sport d'hiver ;

2./ L'ouverture de **lignes de crédits d'investissement « spécifiques » au secteur de la Montagne**, pour préparer l'avenir et « armer » nos stations de sport d'hiver à rebondir au mieux, lorsque viendra le temps de la reprise économique :

- * Aide aux Refuges ;
- * Grands équipements alternatifs ;
- * Programme de modernisation, diversification, qualité d'accueil des stations de sport d'hiver ;
- * Programme de Neige de Culture...

Espérant être entendus suffisamment pour que vous acceptiez d'aménager en conséquence le BP.2021 de notre Institution, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre considération distinguée.

Jean SOL